

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN SERVICE
DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS**

**Procès-verbal de la Commission de Délégation de Service Public du
Jeudi 18 janvier 2024**


Agrément du candidat

Le jeudi 18 janvier 2024 à 10h, les membres composant la Commission de délégation de service public se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sur convocation en date du 11 janvier 2024.

Monsieur Pierre BERTHIER, Président de la Commission de délégation de service public, préside la séance conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents et ont signé le présent procès-verbal à l'ouverture de la séance :

Membres ayant voix délibérative :

Président de la Commission	Signature
BERTHIER Pierre	

Membres titulaires		Membres suppléants	
Nom/Prénom	Signature	Nom/Prénom	Signature
Desplans Martine		Bouillon Patrick	
Rodriguez Lolita			
Laroche Christian			
Bonnot Michelle			

Membres ayant voix consultative :

Sur désignation du Président, participent également à la Commission, avec voix consultative, et en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public, les agents suivants de la Communauté de Communes :

Nom/Prénom	Qualité	Signature

Après avoir constaté que la Commission se trouve régulièrement constituée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rappelle que la réunion a pour objet, après examen des garanties professionnelles et financières des candidats, de leur aptitude à assurer la continuité du service public ainsi que l'égalité des usagers devant le service public, et de leur respect des obligations d'emploi des travailleurs handicapés, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des candidatures annexé au présent procès-verbal, la commission de délégation de service public décide d'arrêter la liste des candidats à présenter une offre comme suit :

Les candidats admis à présenter une offre sont les suivants :

- TRANSARC

Que les candidats suivants ne sont pas admis à présenter une offre :

- pour les motifs suivants :

La séance est levée et le présent procès-verbal est signé par les membres de la Commission de délégation de service public.

Fait à Paray-Le-Monial

Le 18 janvier 2024

Le Président de la CDSP

Pierre BERTHIER

